

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Quelques pages sont coupées.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L A
SEMAINE RELIGIEUSE
 D E
QUEBEC

Propriétaire Rédacteur :

L'abbé D. GOSSELIN

SOMMAIRE :

Le 16 mai à Ste Anne de Beaupré 305.—Un épisode de la Révolution de 1789. 306.—Les Sourds-Muets 307.—Réception de l'Archevêque en cours de visite pastorale 307.—Les nouveaux évêques nommés pour la France 308.—Consultations 308.—Bibliographie 309.—L'Archiconfrérie de Ste Anne de Beaupré, 309.—L'Ave Maria à Rome 309.—De la Médiance et de la Colombie 311.—Nouvelles Religieuses 312.

Le 16 mai à Ste Anne de Beaupré.

(De notre correspondant spécial)

Le 16 mai courant a eu lieu la consécration solennelle de la Basilique de Ste Anne de Beaupré. S. E. le Cardinal Taschereau s'était rendu la veille à Ste Anne avec leurs Grandeurs NN. SS. Fabre, Duhamel, Lafleche, Langevin, Racine, Moreau, Gravel et Bégin, et environ 60 à 80 prêtres des différents diocèses de la Province de Québec.

On s'attendait à une foule considérable de pèlerins, mais malheureusement le vent, qui soufflait violemment de l'est, et une pluie constante ont empêché un grand nombre de personnes d'assister à une cérémonie qui n'a lieu que très rarement, et qui promettait d'avoir beaucoup d'éclat.

Les citoyens de Ste Anne avaient, tout de même, fait de grands préparatifs pour recevoir les étrangers, et toutes les maisons

du village disparaissaient sous les drapeaux de toutes les couleurs et de toutes les nationalités.

La cérémonie de la consécration, commencée à huit heures, ne s'est terminée qu'à onze heures et demie : c'était un spectacle très intéressant pour ceux qui connaissent le symbolisme des différentes cérémonies.

Après avoir récité les litanies des Saints dans la sacristie, où les reliques avaient, la veille, été déposées dans un reliquaire spécial, le prélat consécrateur, suivi du clergé, se rendit sous une arche en verdure érigée devant la porte principale de la Basilique, et, de là, fit le tour de l'église en procession, aspergeant d'eau bénite la partie supérieure des murs, pendant que le chœur chantait les litanies des Saints. Revenu à la porte d'entrée, il la frappa de sa crosse, en disant : " Princes, ouvrez vos portes, ouvrez vos portes éternelles, le Roi de gloire va faire son entrée. "

" Quel est ce Roi de gloire ? " demanda le diacre enfermé seul dans l'église.

" C'est le Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans les combats. "

Mais le diacre n'ouvre pas la porte.

Le Prélat fait de nouveau le tour de l'église en aspergeant d'eau bénite la partie inférieure des murs, puis, de retour à la

porte d'entrée, il prononce les mêmes paroles et reçoit la même réponse que la première fois. Ce n'est qu'après la troisième procession autour de l'église que le gardien ouvre la porte et laisse pénétrer à l'intérieur le Prélat et le clergé, qui entonnent alors le *Veni Creator*. Le chant du *Veni Creator* terminé, le Prélat continue seul les litanies des Saints, en faisant trois signes de croix sur les murs de l'église et sur l'autel qu'il doit consacrer.

Dans le même temps, un des prêtres assistants avait tracé, avec de la cendre, une grande croix sur le pavé du bas de l'église, et pendant que le chœur chantait le *Benedictus*, le Prélat alla tracer, du bout de sa crosse, les lettres de l'alphabet grec sur un des bras de la croix, et celle de l'alphabet latin, sur l'autre bras.

Le Prélat prépara ensuite un ciment destiné à sceller les reliques, et se dirigeant de nouveau vers la porte de l'église, il la toucha de sa crosse en faisant une croix sur la partie supérieure et une autre sur la partie inférieure.

En même temps que la consécration du maître-autel faite par Son Eminence le Cardinal Taschereau, se faisait la consécration des 6 autels des chapelles latérales : l'autel du Sacré-Cœur, par S. G. Mgr Moreau ; l'autel de N. D. du Perpétuel Secours, par S. G. Mgr Fabre ; l'autel de la Ste Famille, par S. G. Mgr Racine ; l'autel St Joseph, par S. G. Mgr Duhamel, l'autel St Joachim, par S. G. Mgr Langevin, et l'autel St Alphonse, par S. G. Mgr Lafèche

La grand'messe fut ensuite célébrée par Sa Grandeur Mgr Bégin, avec le révd. M. Faguy, comme prêtre assistant, et les révds. MM. Pagé et Roy, comme diacre et sous-diacre. A une heure, tout était terminé, et à deux heures et demie, les Prélats, les membres du clergé et les pèlerins reprenaient la route de Québec, à bord des vapeurs *Brothers* et *Pèlerin*, emportant, profondément gravé, le souvenir de cette imposante cérémonie, à laquelle les RR.

PP. Rédemptoristes, de Sainte-Anne, ont su donner un éclat qui peut difficilement être surpassé.

—o—

Un épisode de la Révolution de 1789.

MONSIEUR du Lau, archevêque d'Arles, à l'époque de la grande Révolution, n'avait pas moins de quatre-vingt-dix ans, lorsque, sa qualité et ses vertus le désignant à la persécution, il fut, avec cent vingt autres membres du clergé, incarcéré dans l'église des Carmes.

On le pressait de faire valoir son grand âge et ses infirmités croissantes pour obtenir qu'on le transportât du moins et qu'on le détint en son logis particulier.

—Non, non, répondit-il, je me trouve trop bien ici et en très bonne compagnie.

Pendant quelques jours même, il fut impossible de lui faire accepter un lit, parce qu'il avait compté les matelas et qu'il en manquait un pour quelque autre prisonnier. Sur lui, à cause de son titre et de sa résignation, se tournait et s'acharnait de préférence la brutale insolence des gardiens et des geôliers.

Un gendarme s'asseyait près de lui, la pipe à la bouche, comme les Têtes-Rondes, jadis, autour de Charles 1er. D'abord, pour l'injurier, il épuisait le répertoire de la caserne et des halles ; puis, railleur agréable et vaillant, il le félicitait du grand air et de la noble figure qu'il aurait sous la guillotine, et se levant avec de profonds saluts, lui prodiguait par dérision tous les titres spirituels ou temporels abolis par l'assemblée nationale. Ce brave enfin, ayant remarqué que la fumée du tabac incommodait le vieillard, la lui soufflait au nez directement et riait fort de ces excellents tours. Le prélat, une fois seulement, près de se trouver mal, changea de place ; son inaltérable patience finit par lasser ce féroce manant.

Quand parurent les massacreurs, il se trouvait dans le jardin, au bout de l'allée

des tilleuls, à la porte du petit oratoire, avec l'abbé de la Pannonie qui, voyant de loin briller les sabres nus, lui dit :

—Pour le coup, Monseigneur, je crois qu'ils vont nous assassiner.

—Eh bien, mon cher, répondit l'archevêque, si c'est le moment du sacrifice, soumettons-nous et remercions Dieu.

Il parle encore, que ces cris retentissent :

—Où est l'archevêque d'Arles ?

—Est ce toi ? demande le chef des brigands à M. de la Pannonie.

L'abbé, sans répondre, baisse les yeux et joint les mains.

Mais l'archevêque se fait connaître, et, sur-le-champ, reçoit un premier coup de sabre au front ; il reste immobile, debout et muet. Un second coup lui fend le visage : pas un mouvement ni en avant ni en arrière ; il porte seulement ses deux mains à sa blessure. Frappé une troisième fois, toujours à la tête, il tombe.

Alors un homme armé d'une pique la lui enfonce si avant dans la poitrine qu'elle n'en peut être arrachée ; mais, le pied sur le corps sanglant, le scélérat se baisse pour saisir la montre de sa victime, et, se relevant, l'agite en signe de triomphe, tandis que ses complices assomment les évêques de Saintes et de Beauvais.

—o—

Les Sourds-Muets.

On lit dans la dernière Circulaire de S. E. le Cardinal Taschereau :

« D'après le recensement de 1881, il y avait dans toute la province de Québec 2225 sourds-muets, et il est probable que ce nombre a augmenté avec la population. C'est à peine s'il y en a 500 qui soient instruits actuellement. Les autres sont sans notion de Dieu et sans moyen de travailler à leur salut.

La société de Saint-Vincent de Paul de Québec, dont la charité n'a pas d'autres bornes que ses ressources, désire aider

l'éducation d'un certain nombre de ces pauvres enfants de l'Archidiocèse. Pour cela, comme pour tout le reste, elle compte sur les âmes charitables.

Je prie Messieurs les curés de faire connaître aussitôt que possible à Monseigneur Têtu le nombre de sourds-muets qu'il y a dans leurs paroisses, avec leur nom, leur âge, leur sexe et ce que les parents pourraient donner pour aider à leur éducation. Les Pères de Saint-Viateur, de Montréal, ne demandent que \$50 pour la pension de chaque élève. Les frais de voyage, aller et retour, et l'habillement sont à part.

A commencer l'année prochaine et jusqu'à nouvel ordre, on fera dans toutes les paroisses et missions une quête en faveur de ces pauvres enfants, un des dimanches du carême, et le produit en sera envoyé aussitôt à Monseigneur Têtu.

Les familles dans lesquelles il n'y a pas de sourds-muets témoigneront leur reconnaissance et attireront sur elles la bénédiction de Dieu, en contribuant généreusement à cette bonne œuvre.

L'aumône, dit le saint homme Tobie (XII. 9.), délivre de la mort, efface les péchés et fait trouver miséricorde et la vie éternelle.»

—o—

Réception de l'Archevêque en cours de visite pastorale

On lit dans la dernière circulaire de S. E. le cardinal Taschereau :

« Comme la coutume de baliser les chemins par lesquels l'Archevêque passe dans sa visite pastorale, et de faire des arcs de triomphe, est la cause de la destruction d'un grand nombre de jeunes arbres : vu aussi la difficulté que les emplacements éprouvent à s'en procurer, surtout dans les anciennes paroisses, je prie messieurs les curés de faire connaître à leurs paroissiens que je désire voir cette coutume s'abolir tout-à-fait, même dans le voisinage de l'église.

« L'expérience ayant prouvé que les feux

d'artifice et les canonnades et les fusillades dans la soirée, sont cause de bien des distractions et de dépenses parfaitement inutiles, je les défends absolument.

“ Je prie messieurs les cures de faire remarquer à leurs paroissiens que la plus belle marque de respect et d'amour qu'ils puissent donner à leur Archevêque, consiste dans leur assiduité aux offices de la visite, et surtout dans leur piété à fréquenter les sacrements de pénitence et d'eucharistie. L'expérience démontre que Notre-Seigneur Jésus-Christ accorde toujours des grâces nombreuses et spéciales à l'occasion de la visite du pasteur qui le représente. ”

—o—

Les nouveaux évêques nommés pour la France.

—

Mgr Servonnet, évêque nommé de Digne, est né en 1830. Il vint à Lyon avec Mgr Ginoulhac, quand ce dernier fut nommé archevêque de ce diocèse. Chancelier de l'archevêché sous l'épiscopat de Mgr Ginoulhac, il resta chanoine après l'arrivée de Mgr Caverot.

Il est l'auteur de différentes publications, parmi lesquelles “ l'Eglise et la République, ” et un choix de “ Lettres de S. François de Sales. ”

Mgr Berthet, évêque nommé de Gap, est né en 1838, dans le diocèse de Gap. Après avoir été longtemps professeur au grand séminaire, il devint, en 1884, curé de la paroisse de Serres dans laquelle il a fait beaucoup de bien.

Mgr Baptistolier, évêque nommé de Mende, est né en 1821. Longtemps professeur au petit séminaire, il a exercé le saint ministère dans différentes paroisses de Paris, jusqu'en 1869, époque à laquelle il est devenu curé d'une paroisse de Paris, Saint-Bernard de la Chapelle.

Mgr Gilly, évêque nommé de Nîmes, est né en 1833. Il a été successivement professeur au grand séminaire de Beaucaire, chanoine titulaire de Nîmes, vicaire général,

et enfin vicaire capitulaire lors du décès de Mgr Besson.

Une “ Introduction à l'étude de l'Ecriture Sainte, ” des commentaires sur plusieurs livres de l'Ancien Testament, et plusieurs autres écrits témoignent de sa profonde connaissance de la théologie et du droit canon.

Le *Journal de Midi* rend le témoignage suivant : “ Cette nomination n'a surpris personne ; elle a réjoui tout le monde. Le clergé du diocèse la désirait ; les fidèles l'accueilleront avec autant de joie que de respect. ”

—o—

CONSULTATIONS

1o Le Cierge Paschal doit-il être allumé à la messe paroissiale du dimanche, si on ne dit qu'une messe basse ?

R. Oui. S. R. C.

2o Peut-on l'allumer, si on célèbre la messe en violet ou en noir ?

R. Non.

3o Dans une messe solennelle pour les defunts (sans diacre et sous-diacre), le chœur doit-il toujours chanter le *Dies iræ* ?

R. Oui. (S. R. C., 11 sept. 1847 et 9 mai 1857).

4o Doit-il aussi, dans le même cas, chanter le *Dies iræ* du commencement à la fin ?

R. Il peut omettre quelques strophes (S. R. C., 12 août 1854).

5o Le Célébrant peut-il continuer la messe pendant que le chœur chante le *Dies iræ* ?

R. Non, car les rubriques exigent le chant du *Dominus vobiscum*, que l'on omettrait en le faisant.

6o Dans une messe chantée (sans diacre et sous-diacre), le Célébrant peut-il continuer la messe pendant que le chœur chante le *Gloria* ou le *Credo* ?

R. Non. (Rubriques générales de la messe, Tit. XVI. 2. et De Herdt, Vol. I., III. 2o).

7o Le Célébrant peut-il continuer la messe immédiatement après le chant des paroles *Et incarnatus est* ?

R. Non. (S. R. C., 16 mars 1861).

8o Dans une messe chantée, est-il des circonstances où l'on peut quelquefois se dispenser du chant du *Gloria* et du *Credo* ?

R. Non. (S. R. C., 29 déc. 1884).

—o—

Bibliographie

Nous avons reçu un opuscule intitulé : "Tableau synoptique des Indulgences les plus précieuses et les plus faciles à gagner," que nous recommandons à nos lecteurs. Ce livret préparé avec soin par un prêtre de l'Archidiocèse, porte l'imprimatur de S. E. le Cardinal Taschereau, et est en vente chez M. J. A. Langlais, libraire de S. Roch de Québec, au prix de \$4.00 le cent et de 5 cents l'exemplaire.

Nos remerciement pour l'envoi d'un exemplaire de la brochure renfermant les excellents discours prononcés à l'Université Laval, lors de la démonstration du 28 avril dernier.

—o—

Archiconfrérie de Ste Anne de Beaupré

La confrérie de sainte Anne peut être établie partout, dans toute église ou oratoire public quelconque. Il n'y a d'exception que pour les églises des religieuses, dans lesquelles, selon plusieurs décisions de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, il est défendu d'établir des confréries de personnes laïques.

§ I.

AVANT L'ÉRECTION.

1. Il convient de réunir quelques personnes, pour former le noyau de l'Association ; mais il n'est point requis de prendre leurs noms. On n'inscrit qu'après l'érection.

2. Demander par écrit à l'Evêque (non au Vicaire-Général, S. C. I., 18 août 1868) :

(a) L'érection de la confrérie sous son titre propre : Confrérie de sainte Anne ;

b) La permission de l'affilier à l'Archiconfrérie de Sainte-Anne de Beaupré, à l'effet de participer aux grâces, indulgences et privilèges de la dite Archiconfrérie ;

(c) L'approbation des statuts.

(Décr. Clém. VIII, 7 déc. 1604, et S. C. I., 18 août 1868.)

L'évêque peut modifier les statuts en tout ce qui n'est pas essentiel. Or, il n'y a d'essentiel que trois choses : le titre *propre* de l'Association, l'inscription des associés au registre, et les articles qui, *ex concession Pontificia*, sont enrichis d'indulgences (S. C. I., 12 mai 1843). Les statuts, aussi bien que les modifications qu'on voudrait y apporter, doivent être soumis à l'évêque. Mais si les statuts sont déjà approuvés pour le diocèse et qu'on n'y apporte aucune modification, il suffira d'indiquer, dans la lettre à l'évêque, qu'on les reçoit tels qu'ils sont approuvés.

(A suivre).

—o—

l'Ave Maria à Rome

Parmi les impressions que fait éprouver la grande cité catholique, il en est une qui ne s'efface jamais : c'est celle produite par le son des cloches de Rome et, particulièrement, entendu au moment de l'*Ave Maria* du soir.

Ave Maria ou salut à Marie, telle est à Rome la manière de désigner la salutation qui s'adresse à la Vierge, le matin, à midi et le soir surtout, et que nous appelons l'*Angelus*.

Chaque jour, un coup de canon, tiré du Château Saint-Ange, annonce à la ville entière que l'heure de midi est arrivée ; c'est comme une invitation solennelle adressée à tous de suspendre pour un instant les divers travaux, d'oublier quelques moments la terre pour le ciel, de se recueillir, d'invoquer, pour retremper son courage pour le reste de la journée, celle qui est appelée *le secours, la consolation, le salut...* Fidèles à ce signal et comme si elles eussent compris

l'invitation, toutes les cloches de la cité s'ébranlent bientôt.

Ce son des cloches est plus spécialement beau à l'heure de l'*Ave Maria* du soir, qui a lieu au coucher du soleil et qui, comme lui, varie fréquemment. Il s'en suit que le son de l'*Ave Maria* est tantôt avancé, tantôt reculé, selon les différentes époques de l'année. Ici, en effet, le jour ne se partage pas par douze heures de jour et douze heures de nuit ; la journée à Rome compte vingt-quatre heures et c'est à partir de l'*Ave Maria* du soir que les Romains commencent à les compter depuis une jusqu'à vingt-quatre. Tous les soirs, les exercices de piété dans les églises, les vêpres, les neuvaines, etc., se font à vingt-deux heures, c'est-à-dire deux heures avant l'*Angelus* du soir. Il en est de même pour les usages journaliers de la vie : un Romain ne vous dira pas, par exemple, qu'il soupe à sept ou à huit heures, mais à deux ou trois heures de nuit, c'est-à-dire à deux ou trois heures après l'*Ave Maria*.

À l'*Ave Maria* du soir, la vie extérieure cesse, les promeneurs rentrent dans leurs palais, les moines dans leurs couvents, les étudiants dans leurs collèges, les monastères se ferment et, sous aucun prétexte, personne ne peut y être admis.

L'*Ave Maria* est donc une heure solennelle à Rome ; c'est aussi une heure touchante. Rien n'est beau, rien ne réjouit l'oreille et le cœur comme l'ensemble des cloches des trois cent soixante-dix églises de Rome, formant un harmonieux concert à la louange de la Reine des Anges ; mais ce concert, cette harmonie, belle toujours, emprunte une beauté d'une solennité incomparable quand on l'entend du Pincio, ou du Forum, ou encore de la voie Appienne.

Du Pincio, c'est le grand et le sublime, car les voix qui se font entendre sont celles de la basilique de Saint-Pierre et de toutes les grandes églises de Rome.

Du Forum, l'impression est plus suave et porte naturellement au recueillement et à la méditation, car là on se trouve au mi-

lieu même des ruines de l'ancienne Rome. Alfred de Vigny a dit que le son du cor est triste au fond des bois. Pour moi, je trouve que le son d'une cloche, au milieu des ruines, est plus triste encore. Pour bien en juger, il faut se placer sur le penchant du Capitole, vers le soir, à la tombée du jour : les ouvriers silencieux rentrent de la journée ; les moines, les prêtres, les femmes, font le signe de la croix en entendant le son de la cloche de Mario ; les ombres s'accroissent de plus en plus, les formes se confondent dans la lueur indécise du crépuscule. Tout à coup, les cloches s'ébranlent et les monuments semblent s'en renvoyer les sons pour en prolonger les échos. Faibles et douces, ces voix aériennes sortent des églises et des chapelles bâties sur les ruines du palais des Césars, où jadis, se faisaient entendre les voix puissantes des empereurs ; ou bien du Capitole où retentissaient avec fracas les trompettes guerrières ; ou enfin des nombreuses églises qui environnent le Colisée, cette arène trop fameuse où les lions et les tigres se ruaient, il y a quinze siècles, sur d'innocentes victimes.

C'est le moment de méditer sur l'inanité des choses terrestres, sur la fragilité des institutions et des grandeurs humaines. Les puissantes voix des Césars ont été dominées et brisées ; les trompettes guerrières ont suspendu leurs éclats de meurtre et de carnage ; les tigres et les lions ont été changés par une main puissante en inoffensifs agneaux ; et maintenant, les douces voix des cloches, invitant à la prière, se font seules entendre sur ces ruines imposantes encore, mais tristes et muettes aujourd'hui, comme de gigantesques sépulcres. Une gloire seule subsiste et est exaltée désormais au dessus de toutes les gloires, autrefois si superbes, maintenant éteintes ; cette gloire, éclatante et souveraine, est celle de Marie, de cette Vierge, faible en apparence, mais dont le talon a écrasé et broyé les têtes orgueilleuses des monstres habitant jadis ces palais devenus, comme eux, de la poussière et des ruines.

De la Médisance et de la Calomnie.

(Suite)

1. La médisance est un péché *d'injustice*, parce que la justice et la raison défendent de faire tort aux autres. Or, ne faites-vous pas tort à ceux qui vous écoutent médire, puisque vous les scandalisez, s'ils consentent à votre médisance ? Ne faites-vous pas tort à la personne de qui vous parlez, puis-que vous lui ôtez sa réputation ? Quoiqu'elle ait fait une faute, et qu'elle ait plusieurs défauts, elle ne laisse pas d'avoir droit à sa réputation ; et lorsque par la médisance vous lui ôtez cette réputation, vous lui faites plus de tort que si vous lui enleviez une partie de son bien ; puisque *la réputation, selon la parole du Sage, est un bien plus précieux que les richesses* ; d'où il suit que la médisance est de soi, toute proportion gardée, un plus grand péché que le larcin.

2. Le médisant ne blesse pas seulement la justice, il blesse encore la plus nécessaire de toutes les vertus, qui est la *charité*, parce qu'il fait aux autres ce qu'il ne voudrait pas raisonnablement qu'on lui fit. Jugez-en par vous-même : vous vous offensez, et vous êtes piqué jusqu'au vif, lorsqu'on parle mal de vous ; pourquoi donc parlez-vous mal des autres ? Sont-ils moins sensibles que vous à leur réputation ? Une parole qu'on aura dite sur votre compte vous afflige et vous irrite ; et vous comptez pour rien cent paroles que vous dites sur le compte d'autrui : n'est-ce pas une marque que vous n'aimez que vous-même, que vous n'avez ni amour, ni charité pour les autres ; et que l'envie, le ressentiment ou la prévention vous aveugle ?

3 Le médisant est un homme sans *prudence*, c'est un indiscret qui ne peut modérer sa langue, qui parle de tout sans discernement, et qui n'épargne personne. Ses paroles sont comme autant de flèches qu'il lance au hasard, sans prévoir les coups qu'il porte. Tel est le caractère de ces parleurs insupportables, de ces femmes babillardes qui répandent des torrents de paroles, où souvent il n'y a pas une goutte de bon sens. Les jeunes gens sujets à ce vice, causeront un jour de grands maux, s'ils ne se corrigent.

4. Le médisant est un homme sans *humilité* : c'est un orgueilleux, qui ne parle ordinairement des autres que pour les mé-

priser et pour se faire valoir, et qui s'imagine ne faire paraître son esprit ou son innocence qu'en abaissant les autres. C'est un présomptueux aveugle, qui s'estime plus que tous, et qui ne voit pas ce qu'il est lui-même. O médisant ! pourquoi vous oubliez-vous ? Ouvrez les yeux sur vous-même. Ne vous souvenez-vous donc plus de ce que vous êtes ? Etes-vous innocent, vous qui parlez des autres avec si peu de ménagement ? Savez-vous qu'en noircissant les autres, vous vous flétrissez vous-même ? Ne remarque-t-on pas, en effet, tous les jours qu'il n'y a personne qui ait plus de défauts que ceux qui aiment à parler de ceux d'autrui ? L'orgueil qui vous aveugle, vous empêche de voir qu'il y a peut-être plus à critiquer et à reprendre sur votre compte et sur celui de votre famille, que sur le compte de ceux que vous diffamez. Pensez à vos désordres et à vos défauts, et ne parlez pas de ceux des autres.

IV. La médisance est plus ou moins griève selon la qualité, la proximité et la dignité des personnes de qui l'on parle. C'est par conséquent un plus grand péché de faire connaître les défauts et les vices de ses supérieurs, de son père et de sa mère, de son beau-père, de sa belle-mère, ou de sa belle-fille, de sa femme ou de son mari, de ses frères et de ses autres parents, Je dis que d'en parler mal, est un plus grand péché, que de parler mal des autres ; parce que nous devons avoir plus de charité pour eux que pour des étrangers. Si on en parle pour demander quelques avis salutaires, ou pour donner un conseil prudent, en ce cas ce n'est pas une médisance.

Rien de plus ordinaire dans le monde, que de voir des gens se donner la liberté de parler mal de leurs supérieurs, de leurs pasteurs, des personnes consacrées à Dieu, des religieux, des évêques, des juges, des princes et des rois, et même des souverains pontifes. Où est la religion et la charité ? Ne sait-on pas que de telles médisances sont bien plus énormes que celles qu'on fait d'une personne sans caractère ? *N'est-il pas écrit*, dit saint Paul : *Vous ne parlerez point mal des puissances* ? Le Saint-Esprit ne nous ordonne-t-il pas, par la bouche du Sage, d'avoir tant de respect pour les rois, qu'il n'est pas même permis *d'en penser mal dans son cœur* ; et d'avoir tant de vénération pour les personnes consacrées à Dieu et pour les prêtres, qu'en nous avertissant *de baisser la tête devant les grands du monde*, il

nous ordonne d'abaisser notre âme devant les prêtres ?

V. La calomnie est de toutes les détractations la plus énorme ; c'est le vice de celui qui accuse faussement, et qui impute aux autres ce qu'ils n'ont pas fait. Il faut avoir l'âme bien basse et bien noire pour se venger ainsi par l'imposture et le mensonge. Quel criminel plaisir de noircir les autres par une satisfaction si maligne et si cruelle !

—o—
NOUVELLES RELIGIEUSES.

—
QUÉBEC.

M. le curé de Saint-Gervais vient d'être l'objet d'une démonstration qui démontre bien la profonde sympathie de ses paroissiens pour leur vénérable curé. Heureuses les paroisses où le curé et le peuple ne font qu'un !

La clôture de la retraite des hommes, prêchée à S. Joseph de Lévis par les R.R. P.P. Hamon et Caron, Jésuites, a eu lieu le 12 du courant. Avant de terminer la retraite, le R. P. Hamon a fondé la " Société du Sacré-Cœur," qui compte déjà 600 membres.

Les élèves du collège Sainte-Anne ont donné, le 22 du courant, à l'occasion de la fête de leur vénéré supérieur, Mgr C. E. Poiré, une séance littéraire, dramatique et musicale.

Le révd. M. H. Fréchette est transféré du vicariat de Lotbinière à celui de Saint-François de Montmagny, en remplacement du révd. M. A. B. Côté, qui va exercer le saint ministère dans l'archidiocèse d'Halifax.

—
MONTRÉAL.

Le Révd. M. J. U. Brûlé vient d'être nommé à la desserte de l'église du Sacré-Cœur de Montréal.

—
SHERBROOKE

M. l'abbé Agésilas Lavallée, vicaire de Wotton, est décédé le 11 de ce mois, à l'âge de 27 ans, et a été inhumé à S. Joseph de

Lévis, sa paroisse natale. M. l'abbé Lavallée n'était prêtre que depuis septembre 1888.

—
OTTAWA.

Ont été ordonnés par Mgr Clut, O. M. I., au scolasticat d'Archville, près Ottawa, le 1er mai 1889 :

Prêtre : Aldéric Désilets, O. M. I., du diocèse de Montréal ;

Diacres : Pierre Gagnon, Joseph Allaire, Jean-Baptiste Dorais, Arthur Coutlée, tous du diocèse de Montréal ;

Sous-diacres : Herménégilde Brunet, Charles David, Alphonse Gratton, tous du diocèse de Montréal ;

Tonsuré : Philippe Valès, du diocèse de Nîmes, France.

Tous ces ordinands sont des Scolastiques Oblats.

—
PARIS.

Les recettes de l'œuvre de la Propagation de la Foi ont atteint en 1888, la somme de 6,362,142 francs. Redoublons de zèle pour l'œuvre catholique dont le but est de faire connaître Jésus-Christ aux millions d'infidèles assis à l'ombre de la mort.

—
ROME.

Le Cardinal Parocchi vient d'être désigné par Léon XIII, comme Protecteur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Un décret de l'Index vient de condamner et de proscrire la brochure, "*Roma, l'Italia e la realtà delle cose*," parue sous le pseudonyme d'un prélat italien, et déjà flétrie dans la lettre que le S. P. a adressée à ce sujet à l'évêque de Brescia.

L'auteur de cette brochure, Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, s'est humblement soumis et a manifesté son regret d'avoir affligé le Saint-Père.